

# PLAN COMMUNAL D'AMENAGEMENT

## RÉSUMÉ INDICATIFS DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

### DOMAINE DE L'OURTHE, DES MONTS DE L'OURTHE ET DES GRANDS HORIZONS

#### Remarques générales :

- Un seul logement par parcelle
- Les constructions existantes peuvent être maintenues dans leur état existant
- Les petites rénovations sont permises
- Aucune nouvelle caravane n'est autorisée
- Aucune extension à partir d'une caravane ne sera autorisée
- Si le bâtiment existant ne se situe pas dans la zone de construction, une extension de maximum 10% est possible vers la zone de construction sauf si le bâtiment se situe en zone de recul
- Le raccordement à l'égout sera obligatoire quand les travaux seront effectués, actuellement un dégraisseur et une fosse septique toutes-eaux sont obligatoires
- Les modifications de relief ne sont autorisées que dans la zone de construction (pour une terrasse) et ne peuvent dépasser 50 cm

#### Volume principal :

- Minimum 50 m<sup>2</sup>
- R+1 en toiture, 3.70 à 5 m sous corniche
- 2 niveaux de baies
- 2 versants de mêmes pentes et mêmes longueurs, 35° à 40°
- Lucarnes interdites
- Matériaux : briques rouge moyen à rouge-brun, pierre de grès ou calcaire, brique badigeon gris clair à moyen, bardage bois, ardoise naturelle ou artificielle gris foncé à anthracite

#### Volume secondaire (annexe, garage) :

- Garage de plain-pied avec la voirie
- Arrière ou latéral si la zone de bâtisse fait minimum 10 m de profondeur
- Profondeur maximale de l'annexe 6 m
- Pas d'étage
- 1 ou 2 pentes de 35° à 40°

#### Abri de jardin et serre :

- Maximum 12 m<sup>2</sup>, hauteur sous gouttière 2 m, hauteur au faîte 3.5 m
- Bois ou vitrage privilégiés
- Mitoyen ou à 2 m

#### Clôture :

- Dans la zone de recul : pas de clôture
- Haies, treillis ou murs dans la zone de construction (1.80 m sauf murs 1.50 m)

**Piscine :**

- 20 m<sup>2</sup> maximal, à 5 m des limites de parcelle

Le dossier complet des prescriptions urbanistiques est disponible à l'administration communale. Nous vous invitons à venir le consulter ainsi que les plans de destination et d'implantation.